



BULLETIN MUNICIPAL

janvier 2022

— ARZAL —

AGENDA

**SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION SANITAIRE**

DIMANCHE 6 FÉVRIER

Concours de belote,
Complexe Michel LE CHESNE
(Avant-garde Foot)

DIMANCHE 20 FÉVRIER

Concours de belote,
Complexe Michel LE CHESNE
(Club de l'amitié)

DIMANCHE 6 MARS

Après-midi jeux de société,
Complexe Michel LE CHESNE
(Solidarité Arzalaise)

SAMEDI 19 MARS

Bal Country,
Complexe Michel LE CHESNE
(The Rebel's 56)

SAMEDI 26 MARS

Soirée des îles
(AGA FOOT et BASKET)

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 AVRIL

Théâtre,
Complexe Michel LE CHESNE
(Idées Arz')

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 MAI

Théâtre,
Complexe Michel LE CHESNE
(Ar Z'allumés)

SAMEDI 25 JUIN

Croisière Pen Bron – Arzal,
site du Village Vacances
Les Gabelous

DIMANCHE 26 JUIN

Kermesse de l'école
Saint-Charles,
Complexe Michel LE CHESNE

Les inscriptions au calendrier des fêtes et animations ne dispensent pas les associations de confirmer les réservations de salles en Mairie, ni de penser à prendre rdv pour les états des lieux.

État civil

ANNÉE 2021

À la date du 1^{er} décembre 2021, la mairie a enregistré, depuis le 21 juin 2021 :

- 5 actes de mariage
- 1 PACS
- 2 actes de décès
- 2 actes de transcription de décès
- 6 avis de naissance dont :
 - ▶ Nina OLIVIERnée le 22 juin 2021
 - ▶ Camille GUIHO.....née le 11 septembre 2021

Le Ministère de l'intérieur interdit aux autorités publiques la divulgation de tout élément de la vie privée, sans le consentement écrit de la personne concernée ou de sa famille. L'ensemble des coupons-réponses ne nous étant pas parvenus, nous n'avons publié que deux naissances.



Coordonnées utiles

Un défibrillateur se trouve au complexe Michel LE CHESNE (face au garage automobile)



MAIRIE

Tél. 02 97 45 04 92
17, place de l'église - 56190 ARZAL
accueil@arzal.bzh
N'hésitez pas à consulter notre site internet www.arzal.bzh
[Mairie d'Arzal](https://www.facebook.com/Mairie-d-Arzal)

AGENCE POSTALE

Tél. 02 97 45 02 43
2, place de l'église - 56190 ARZAL

BIBLIOTHÈQUE

Tél. 02 97 45 08 35
16 place de l'église - 56190 ARZAL
bibliotheque.arzal@wanadoo.fr
[Bibliothèque d'Arzal](https://www.bibliotheque-d-arzal.fr)

SERVICE ENVIRONNEMENT (ARC SUD BRETAGNE)

Tél. 02 99 91 40 90
9, PA La Grée - 56130 NIVILLAC
environnement@arcsudbretagne.fr

HORAIRES D'ÉCLUSAGE

Tél. 09 69 32 22 97 (serveur vocal 24h/24)
Lavilaine.com

ENEDIS

Dépannage et sécurité :

Tél. 09 72 67 50 56

Service clients pour les professionnels :

Tél. 09 69 32 18 56

VÉOLIA

Tél. 0 969 323 529

CORRESPONDANTE TÉLÉGRAMME

Emmanuelle MERIL
Tél. 07 62 18 08 30
merilemmanuelle@gmail.com

CORRESPONDANTE OUEST-FRANCE

Eve GRIMELLI
Tél. 06 30 58 58 38
grimelli.eve@orange.fr

Éditeur : Commune d'Arzal

Directeur de la publication : Samuel FÉRET

Rédaction : Service communication - Les associations

Ce numéro est tiré à 900 exemplaires

Dépôt légal : décembre 2021 - n° 2029

Crédit photos : Mairie d'Arzal - Associations - Freepik.com

Création/Impression : IOV Communication - IMPRIGRAPH Groupe - 02 97 40 87 87.

Impression avec des encres sans solvant sur papier Recygal 100% recyclé (certifié FSC).





Cher(e)s Arzalais et Arzaises,

La vie sociale et associative d'Arzal a repris des couleurs ces six derniers mois. Depuis le vide grenier estival de l'avant-garde d'Arzal jusqu'à la marche du téléthon début décembre, Arzal sait se mobiliser et répond présent pour accueillir des événements associatifs, culturels et sportifs. Après deux ans d'interruption, le repas des aînés organisé par le CCAS a pu se tenir avec une très forte participation. Ce fut un moment fort de convivialité et de retrouvailles pour beaucoup d'entre vous.

Depuis septembre dernier, plusieurs associations ont maintenant accès à des salles de réunion ou d'activité dans l'ancienne école. Preuve s'il est en de la multifonctionnalité de ce bâtiment qui aura accueilli à travers les âges des classes différentes d'élèves, d'élus et d'associations. Parallèlement, la municipalité a acquis la parcelle enherbée située derrière l'ancienne école afin de développer un projet d'espace vert ou de jardin partagé, qui permette également de désenclaver certains accès au bourg par de nouveaux cheminements piétons. Ce nouveau projet se fera naturellement en concertation avec les habitants.

Le plan de circulation apaisée de la commune est dorénavant effectif. Sa mise en œuvre a été actée par la signature des arrêtés municipaux fixant les périmètres, les changements de priorité et la vitesse maximale autorisée. Il a été complété de plusieurs aménagements et messages spécifiques garantissant un stationnement apaisé afin de mettre les piétons et les Personnes à Mobilité Réduite davantage en sécurité. Un aménagement complémentaire est d'ores et déjà prévu, pour notamment faciliter le stationnement devant le cimetière. Un changement de priorité a été mis en place au Sud du Parc d'activité de l'estuaire, afin de mieux orienter les poids lourds se dirigeant vers cette zone et d'éviter qu'ils ne se fourvoient par erreur dans le village de Lantiern.

Par ailleurs, Lantiern a suscité l'an dernier l'intérêt patrimonial des architectes, historiens et archéologues de l'administration que nous avons sollicité pour établir un diagnostic sur l'état de la chapelle. La phase d'étude s'achevant, nous allons maintenant étudier leurs préconisations pour estimer la nature des travaux nécessaires au renforcement de la structure de la chapelle.

Le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé à la fin de l'année dernière. Lors de leur installation, les huit nouveaux membres ont fait part de leurs attentes auprès des élus. Nous avons pu leur dire combien la commune aura besoin d'eux pour réfléchir à son avenir à hauteur d'enfants et pas uniquement à hauteur d'adultes, car nos décisions municipales engagent aussi celles des futures générations qui prendront notre place d'élus au conseil municipal.

Nous travaillons actuellement avec les élus des autres communes d'Arc Sud Bretagne à la révision du Schéma d'Orientation et de Cohérence Territoriale (SCOT). Notre SCOT doit se conformer au nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Bretagne (SRADDET) adopté à la fin de 2020. Le futur SCOT devra également tenir compte de la loi climat et résilience d'août 2021, qui fixe des objectifs ambitieux pour limiter l'artificialisation des sols et encourager la sobriété foncière. Ce travail qui devrait s'achever en 2024 est d'importance, car il fixera les nouvelles règles du jeu pour la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui date de 2011.

Je vous souhaite une très bonne année 2022.

Le maire et l'équipe municipale

DATES DES ÉLECTIONS EN 2022

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1^{er} tour : Dimanche 10 avril 2022
2nd tour : Dimanche 24 avril 2022

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1^{er} tour : Dimanche 12 juin 2022
2nd tour : Dimanche 19 juin 2022

Les 2 bureaux de vote se situent au Complexe Michel LECHESNE.

La date limite pour s'inscrire afin de pouvoir voter à l'élection présidentielle des dimanches 10 et 24 avril 2022 est fixée

au vendredi 4 mars 2022. Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 ; pour y participer vous devez être inscrit sur les listes électorales au plus tard le vendredi 6 mai 2022.

Rendez-vous sur le site service public pour vérifier si vous êtes bien inscrit dans votre commune. Identifiez ainsi le bureau dans lequel vous devrez voter.

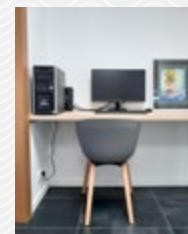


Ordinateur Mairie

À l'entrée de la Mairie, un ordinateur est mis gratuitement à la disposition des personnes qui n'ont pas accès au numérique à leur domicile.

Il vous sera utile pour vos recherches, déclarations en ligne et toutes démarches administratives et fiscales.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un agent si besoin.



Résumé des décisions du conseil municipal

VOIRIE

• Circulation apaisée : résultats de la consultation :

Le Conseil Municipal retient l'entreprise HELIOS (marquage au sol) pour un montant de 14 988,15 € HT et l'entreprise GIROD (signalisation verticale) pour un montant de 8 322,24 € HT.



• Dénomination de voie :

Le Conseil Municipal attribue le nom «Parc d'Activités de la Corne du Cerf».

• Programme de travaux 2021 :

Le Conseil Municipal retient l'entreprise LEMEE TP pour les travaux à Kerhun pour un montant de 4 808,55 € HT et l'entreprise CHARIER TP pour les travaux à La Croix des Pins et au Berche pour un montant de 42 636,20 € HT. Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département pour ce projet.

• Subvention du Département : dispositif exceptionnel « Voirie, aménagements et mobilier urbain » :

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département pour le projet de circulation apaisée, l'achat du panneau d'information lumineux et le programme de voirie 2021.

TRAVAUX

• Chapelle de Lantiern : avenant n°1 à la mission de diagnostic :

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 à la mission de diagnostic du cabinet BAIZEAU Architecte pour la réalisation d'une étude historique de la Chapelle de Lantiern. Le montant de l'avenant est de 7 500 € HT. Cet avenant bénéficiera d'une aide financière de la DRAC et du Département.

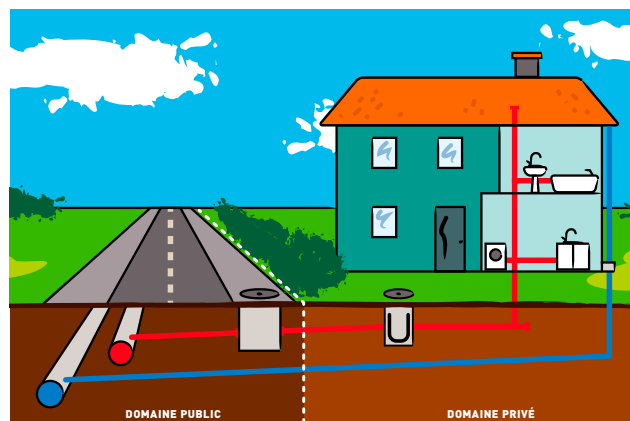


ASSAINISSEMENT COLLECTIF

• Tarif de la surtaxe d'assainissement pour 2022 :

Le Conseil Municipal fixe le montant de la surtaxe pour 2022 à :

- ▶ 13,00 € par an (part fixe)
- ▶ 1,80 € par m³ (part variable).



ENVIRONNEMENT

• Appel à projet pour l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité :

Le Conseil Municipal valide la participation de la Commune d'Arzal à l'Appel à projet pour l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Le coût de l'ABC est estimé à 35 000 €. L'aide financière de l'Office Français de la Biodiversité peut s'élever à 23 000 €.



TERRAINS

• Échange de terrains à la Vieille Fontaine :

Le Conseil Municipal valide le projet d'échange d'une partie de la parcelle D 2293 appartenant à la Commune contre une partie de la parcelle D 602 appartenant à M. et Mme MORIN.

FINANCES

• Abandon du loyer du Moulin à Pizzas en novembre 2020 :

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'État suite à l'abandon du loyer du Moulin à Pizzas pour le mois de novembre 2020.

INTERCOMMUNALITÉ

• Modification des statuts :

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts d'Arc Sud Bretagne relative à la prise de compétence «Organisation de la mobilité». ●



Nouveauté

Désormais vous rencontrerez, dans les infos municipales du bulletin, ces symboles. Ils correspondent aux 4 domaines des adjoints au Maire :



Transition écologique
(urbanisme, SCOT, PCAET, énergie, agriculture, milieux naturels...)



Vie locale et finances publiques (associations, finances, commerçants et artisans, projets citoyens, relation avec la DGFIP, budget participatif, ...)



Cadre de vie et travaux
(déchets, cycle de l'eau, espaces verts communs, zones d'activités, voirie, port, VVA, bâtiments communaux, ...)



Cohésion sociale et solidarités (affaires sanitaires et sociales, ALSH, jardins partagés, maison citoyenne, bibliothèque, écoles, ...)

Élections

CRÉATION D'UN DEUXIÈME BUREAU DE VOTE

Afin d'assurer une meilleure organisation des opérations de vote suite à l'augmentation du nombre d'électeur (1360 électeurs à ce jour), le préfet a décidé, sur proposition de la municipalité, la création d'un 2^e bureau de vote. En effet, la circulaire relative au déroulement des opérations électorales recommande de ne pas dépasser 800 à 1 000 électeurs par bureau de vote. De plus, ce choix permet, dans le contexte sanitaire actuel, l'assurance du respect des gestes barrières, grâce à des salles plus grandes.

La commune d'Arzal a donc été scindée en 2 zones géographiques permettant ainsi la répartition des électeurs sur 2 bureaux de vote constitués chacun d'environ 700 électeurs. Les 2 bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente du complexe Michel LE CHESNE – rue du Stade.

De nouvelles cartes d'électeurs vont être éditées courant Mars pour tous les électeurs de la commune.

Le numéro du bureau de vote dans lequel vous devrez voter figurera sur votre nouvelle carte d'électeur.

PENSEZ À SIGNALER VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE

Les prochaines échéances électorales :

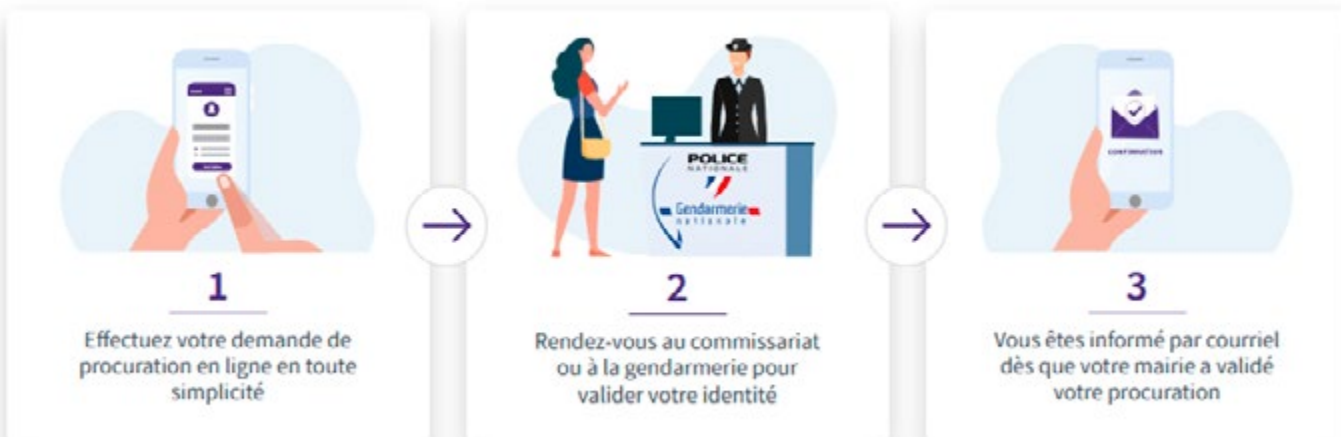
- ▶ Élections présidentielles : dimanche 10 avril et dimanche 24 avril 2022.
- ▶ Élections législatives : dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022.

EN CAS D'ABSENCE, PENSEZ À LA PROCURATION :

Vous pouvez la faire dès maintenant.

L'électeur qui donne procuration (le mandant) désigne librement l'électeur qui votera à sa place (le mandataire). Nouveautés à partir du 1^{er} janvier 2022, le mandataire peut désormais être inscrit dans une autre commune que le mandant mais il devra quand même se déplacer pour voter dans la commune du mandant.

Démarche en ligne : www.maprocuration.gouv.fr



Un électeur ne peut être titulaire que d'une seule procuration établie en France et jusqu'à 2 procurations établies à l'étranger pour une même période. ●



Atlas de la Biodiversité Communale

Avec quatre autres communes bretonnes, la commune d'Arzal est lauréate de l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC).

UN ABC C'EST QUOI ?

Un ABC sert à compléter les connaissances sur la biodiversité, par des inventaires de la faune et la flore, mais aussi à susciter la participation du grand public à des programmes de sciences participatives. Les objectifs de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale sont de :

- Mieux connaître la biodiversité communale, par une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, afin de la valoriser et de la préserver.
- Constituer une aide à la décision dans les démarches d'aménagement et de gestion du territoire pour les communes et les intercommunalités (PLU, SCoT...) afin d'intégrer les enjeux de biodiversité.

► Partager cette connaissance avec le plus grand nombre (élus, acteurs locaux, habitants et touristes) et vous rendre acteurs de ce recensement de biodiversité via des participations citoyennes.

Pendant deux ans, un travail de recherches bibliographiques et d'inventaires va être mené sur la commune afin de cartographier et documenter la biodiversité communale.

Ce ne sera pas qu'un travail de spécialistes. Les habitants d'Arzal pourront également contribuer aux inventaires par des programmes de sciences participatives et des jeux que nous mettrons en place. Des réunions d'information, des expositions et des animations autour de la biodiversité vous seront également proposées. Les écoles seront aussi sollici-

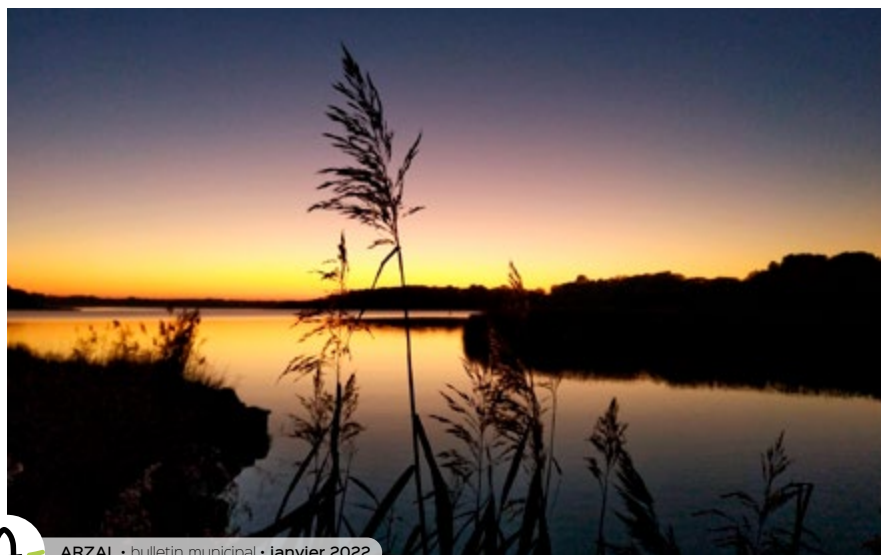
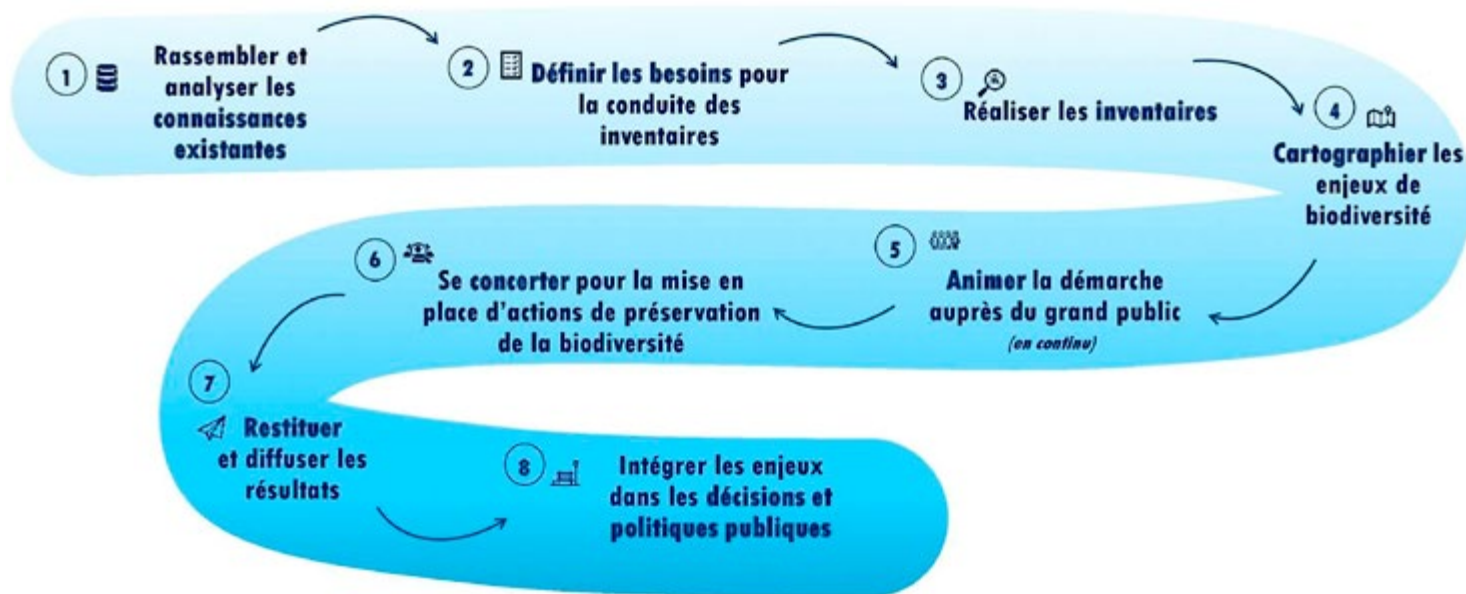
tées, après un travail de programmation avec les équipes pédagogiques.

À l'échéance du programme de création de l'ABC, les données recensées et analysées seront diffusées sur des documents grand public, cartographiées et accessibles par tous.

Un plan pluriannuel d'actions communales en faveur de la préservation de la biodiversité sera mis en place.

POURQUOI UN ABC SUR LA COMMUNE D'ARZAL ?

Commune estuarienne de la Vilaine, Arzal regroupe plusieurs milieux naturels sur son territoire.



Le Sud de la commune est bordé par la Vilaine, maritime et fluviale, le barrage d'Arzal faisant la séparation entre eau saumâtre et eau douce. Au nord, le territoire est bocagé avec de nombreuses zones humides.

Entre ces deux milieux, nous avons des espaces de jonction tels que les marais de Quelled et de Kerdavid ainsi que des vallées et des ruisseaux.

Cette diversité de milieux et notre situation favorable sur les voies de migration de l'avifaune constituent une richesse en termes de biodiversité.



La situation écologique actuelle doit pousser chacun de nous à agir pour préserver notre environnement. À Arzal, l'ABC va être un outil précieux pour la prise en compte de notre environnement dans la prochaine révision du PLU et dans les projets d'aménagement du territoire.

QUI RÉALISE L'ATLAS ?

L'Atlas de la Biodiversité Communale d'Arzal sera réalisé avec le soutien d'associations, de l'EPTB Vilaine, le PNR Golfe du Morbihan, la DREAL...



Les associations locales seront mises à contribution (associations de chasse, de pêche, d'agriculture et environnementales).

Localement, nous pouvons tous participer à la réalisation de l'ABC en nous impliquant dans les programmes participatifs de recensement, d'information et de concertation.

Le comité de pilotage de l'ABC sera composé, entre autres, de citoyens. Si vous souhaitez vous investir dans ce projet, manifestez votre intérêt en mairie. ●

La digue du Morillon

Le 3 juin 2021, les membres de l'association des marais de Bourgerelle avaient convié les responsables de l'unité aval de l'EPTB Vilaine pour une visite de la digue du Morillon à Bourgerelle.



À l'initiative du maire, les propriétaires et exploitants agricoles des marais de Bourgerelle ont rencontré Monsieur Alain GUIHARD, vice-président de l'unité aval Vilaine, Monsieur Jean-Luc JÉGOU, directeur, et Aldo PÉNASSO, responsable du pôle eau potable et hydraulique de l'EPTB Vilaine. Cette visite faisait suite à l'Assemblée Générale de l'association des marais au mois d'avril, durant laquelle les membres avaient rappelé à Monsieur Guihard l'intérêt agricole et environnemental de cette digue qui appartient à l'EPTB Vilaine.

Le marais compte une soixantaine d'hectares de prairies permanentes améliorées de bonne valeur fourragère. Des reliques d'habitats naturels originels de prés-salés subsistent au pied de la digue. Sur la rive droite, à proximité de la vanne, se trouvent les parcelles les plus humides qui peuvent maintenir l'eau en hiver. La pratique du pâturage apporte un gain écologique sous réserve d'éviter l'abreuvement direct du bétail dans les étiers et d'un chargement d'animaux léger pour

que le piétinement ne dégrade les habitats semi-naturels. Il s'agit surtout d'un marais de fauche précoce pour maintenir une qualité fourragère suffisante des foin.

La Digue du Morillon fut construite en 1978 à la demande des exploitants des marais de Bourgerelle. Le maître d'ouvrage était l'ancêtre de l'ETPB et le maître d'œuvre la direction de l'agriculture du Morbihan. En parallèle de cette construction, l'association d'exploitants des marais a été créée pour assurer la gestion hydraulique de l'ouvrage.

L'ouvrage est équipé d'une vanne qui est manœuvrée manuellement par les membres de l'association, afin de réguler



l'entrée d'eau salée dans l'étier en période estivale. L'eau salée présente l'avantage de brûler les herbes qui se développent sur les abords du chenal et d'éviter le dessèchement des prairies humides du marais, lesquelles, du fait de la nature argileuse des sols, sont assez sensibles au dessèchement. En période hivernale, la vanne reste ouverte.

Les exploitants ont rappelé à l'EPTB la nécessité de réaliser des travaux de confortement de l'ouvrage en enrochement. Le descellement des plaques de béton à l'aval et en amont de la digue est constaté depuis plusieurs années, et menace à terme les fonctionnalités du vannage. Les responsables de l'EPTB se sont engagés à fournir une expertise technique sur les travaux nécessaires de consolidation de l'ouvrage auprès de la mairie et des membres de l'association des marais. ●





Lutte contre les plantes invasives : le baccharis

UN PEU D'HISTOIRE...

Le Séneçon en arbre, plus couramment appelé « baccharis », est un arbuste originaire du Sud-Est des États-Unis. Apprécié pour sa vigueur et sa résistance aux embruns, il a été introduit en Europe dès la fin du XVII^e siècle pour servir de brise-vent sur le littoral. Depuis quelques années, il se propage très rapidement sur le littoral et risque d'entraîner de nombreux désordres écologiques et économiques.

Le baccharis fait partie des espèces exotiques envahissantes réglementées. Dans le Morbihan, l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2021 **interdit** notamment la **détention et l'introduction de cette espèce dans le milieu naturel**.



- Disparition des espèces autochtones
- Feuillage toxique pour le bétail (mais néanmoins appétant)
- Inefficacité de la surveillance des gîtes larvaires de moustiques en zones de marais.

intervenir une entreprise spécialisée.

Le second sur la digue du Morillon (Bourge-relle) où sont intervenus des bénévoles. Merci à eux. (Voir sur la carte ci-dessous).

QUELS PROBLÈMES PEUT-IL ENGENDRER ?

La prolifération excessive du baccharis entraîne de nombreux désordres écologiques tels que :

- Perte de biodiversité
- Banalisation du paysage

FOYER DE BACCHARIS SUR LA COMMUNE

Courant novembre 2021, deux chantiers d'arrachage ont eu lieu. Le premier en aval du barrage, au niveau du VVA (Village Vacances d'Arzal), l'EPTB Vilaine a fait

VOUS AVEZ OBSERVÉ CETTE ESPÈCE AILLEURS ?

N'hésitez pas à transmettre vos observations (photos, points GPS ou nom de lieu-dit) en mairie d'Arzal accueil@arzal.bzh. ●





Caméra thermique

Pour vous aider à évaluer votre besoin de rénovation, la mairie d'Arzal met à votre disposition une caméra thermique. L'étude par photographie thermique vous permettra de voir les points faibles de votre logement et d'engager d'éventuels travaux d'isolation, de chauffage ou autres.

Vous être intéressé ? Contacter la Mairie pour convenir d'un RDV. ●



Conseils en énergie

UN ACCOMPAGNEMENT NEUTRE, GRATUIT ET PERSONNALISÉ

Pour bénéficier d'un accompagnement neutre et personnalisé en vue d'améliorer le confort du logement, faire des économies d'énergie ou installer des panneaux solaires ou thermiques, une conseillère en énergie informe et conseille tous les habitants de la Communauté de communes d'Arc Sud Bretagne.

- ▶ Du lundi au jeudi de 9h à 17h – 02.55.59.05.99 – mbognet@solihha.fr
- ▶ Permanences les 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h à 12h – Rue du Hinly à Muzillac
- ▶ Plus d'information sur les conseils en rénovation énergétique sur le site <http://renov-habitat.bzh>. ●



Installation du nouveau CME



Le 27 novembre a eu lieu la mise en place du nouveau Conseil Municipal des Enfants.

Huit élèves de CE2 et CM1 – cinq filles et trois garçons – ont fait acte de candidature et déposé leur dossier.

Les membres du précédent Conseil Municipal des Enfants ont été conviés également : une occasion pour les deux groupes de se rencontrer et d'échanger leur expérience et leurs souhaits.

Le Maire et les élus remercient les « anciens membres du CME » pour leurs actions et adressent leurs félicitations aux nouveaux venus.

Composition du nouveau CME :

OLIVIER Blanche – BARBOT Camille – ROUSSEAU Marceau – PICOT Constance – DOUSSET Maona – LORVOL Armel – L'HOPITALT Liam – BOUTON Noémie. ●

Échanges entre anciens et nouveaux élus avec les membres du Conseil municipal ▶





Fleurissement communal et projets

LE LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Ce label récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

La commune d'Arzal a obtenu 2 fleurs.

Tous les trois ans, un jury régional passe au printemps afin d'évaluer le fleurissement de la commune, de maintenir le niveau de fleurs déjà acquis. Il décidera ensuite soit d'en attribuer une nouvelle ou d'en retirer une.

Dans ce cadre, les services techniques et la commission fleurissement vont élaborer le dossier du fleurissement qui sert de base de travail aux membres du jury pour l'édition 2022.

Le concours communal des maisons fleuries participe au fleurissement général du territoire.

En 2021, 16 inscrits ont été récompensés pour leur implication dans la mise en valeur du patrimoine paysager de la commune.

Nous les remercions une nouvelle fois.



JARDINS PARTAGÉS : APPEL À CANDIDATURE

Dans la perspective de réaliser un espace vert ou un jardin partagé derrière l'ancienne école, nous sollicitons les personnes intéressées pour échanger

sur leurs idées, leurs souhaits et les invitons à se faire connaître à la mairie. Nous recherchons des personnes pour intégrer la commission extra-municipale. ●



CCAS ARZAL
Centre communal d'Action Sociale

Repas des Aînés

Le 7 novembre 2021 a eu lieu le repas des Aînés à la salle Michel Le Chesne. Une journée très attendue par tous, ambiance de fête avec chants et danses au son de la guitare de Jean-Noël, notre sympathique animateur. ●





Commémoration Armistice 14-18

Le 11 novembre, après un hommage aux valeureux soldats de la guerre 1914-1918 et aux soldats morts pour la France cette année, une gerbe a été déposée sur le monument aux morts du cimetière.

Le Maire et les élus ont ensuite invité les personnes présentes à partager un moment de convivialité dans la Salle du Conseil, à la Mairie. ●



Chouette ... une médiathèque à l'horizon !



Notre bibliothèque a besoin de plus d'espace pour proposer plus de choix et devenir un lieu où les gens peuvent se documenter, se rencontrer, échanger. Un projet de médiathèque est en cours. Deux bâtiments n'en feront plus qu'un : la salle socioculturelle sera liée à la bibliothèque actuelle.

Pour le plus grand nombre, c'est un accès à la culture, mais la médiathèque est aussi un lieu de vie, de détente, d'échange et de rencontre. Nous avons pu constater que pendant les temps

critiques du Covid, la bibliothèque était un lien social très fort. Les adhérents qui viennent à la bibliothèque sont heureux des rencontres imprévues qu'ils peuvent y faire.



La future médiathèque apportera plus de place et de confort à ses lecteurs. Ils trouveront de vrais espaces de lecture et pourront s'arrêter un moment et s'installer dans ce lieu convivial. Ils choisiront leur roman policier, leur roman du terroir ou un magazine à consulter et pourront butiner au milieu des collections. Le gain de place que va apporter cette médiathèque sera très appréciable.

Cela permettra une mise à disposition de fonds diversifiés, de plus de livres mais aussi d'accueillir les animations grâce à des rayonnages modulables.

C'EST UNE BELLE AVENTURE QUI S'ANNONCE !

En novembre, un nouvel échange d'ouvrages a eu lieu avec la Médiathèque du Morbihan. La bibliothèque dispose donc de titres nouveaux, romans, BD et autres documentaires, pour les adultes, les jeunes et les enfants. Venez les découvrir.

Depuis la rentrée, la bibliothèque a repris ses animations : la dictée en octobre et le café littéraire le 8 décembre au café le QG à 17h30 : des lecteurs, réunis autour d'Annick, notre bibliothécaire discutent de livres et de leurs préférences.

IDÉE DE LECTURE :

La cuillère, Dany Héricourt

Le périple d'une jeune galloise pour retrouver l'origine d'une cuillère, qui a priori, n'a rien à faire dans la maison familiale, la mènera sur les routes de France. Rencontres insolites, apprentissage et recherche de l'histoire paternelle. Un récit émouvant, un premier roman écrit dans un style rafraîchissant et réjouissant. ●





La circulation apaisée

OBJECTIFS DU PLAN DE CIRCULATION APAISÉE : DES ENJEUX AU-DELÀ DE LA SÉCURITÉ !

- ▶ Sécurité améliorée par la réduction de la vitesse des véhicules
 - ▶ Baisse des distances d'arrêt facilitant la traversée hors passage piéton
 - ▶ Diminution de la gravité des accidents, en particulier pour les usagers vulnérables (piétons, 2 roues, Personne à Mobilité Réduite PMR)
- ▶ Plus de convivialité de l'espace public
 - ▶ Améliorer l'hospitalité de l'espace public en particulier pour les usagers plus fragiles (enfants, personnes âgées, PMR)
 - ▶ Favoriser les échanges de proximité et l'animation urbaine
- ▶ Un partage plus équitable de la voirie : faciliter la cohabitation des usages
- ▶ Une baisse des nuisances sonores
- ▶ Une contribution à la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre dans l'air, en lien avec le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sur Arc Sud Bretagne.

AU FINAL UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN PERMISE PAR CET APAISEMENT DE LA CIRCULATION

Déroulement du projet :

- ▶ Dossier de présentation du projet dans le bulletin municipal de janvier 2021, rappel dans le flash info d'octobre
- ▶ Consultation des Arzalais(es) en janvier en mairie
- ▶ Présentation du projet au gendarme référent d'Arzal en juillet
- ▶ Consultation en septembre de 4 entreprises avec délibération à l'unanimité des votants au conseil municipal du 7 octobre 2021 des sociétés attributaires (Girod pour signalisation verticale / Helios pour marquage au sol).

Marquage au sol sur novembre et pose des panneaux en janvier

- ▶ Une signalisation routière adaptée : changement de la signalisation verticale aux entrées de l'agglomération et des villages (par services techniques)
- ▶ Des rappels de vitesse 30 par peinture routière sur les revêtements de voies

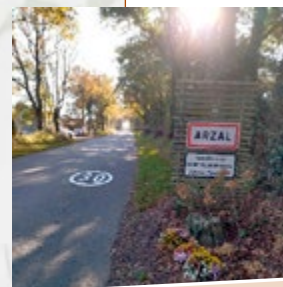
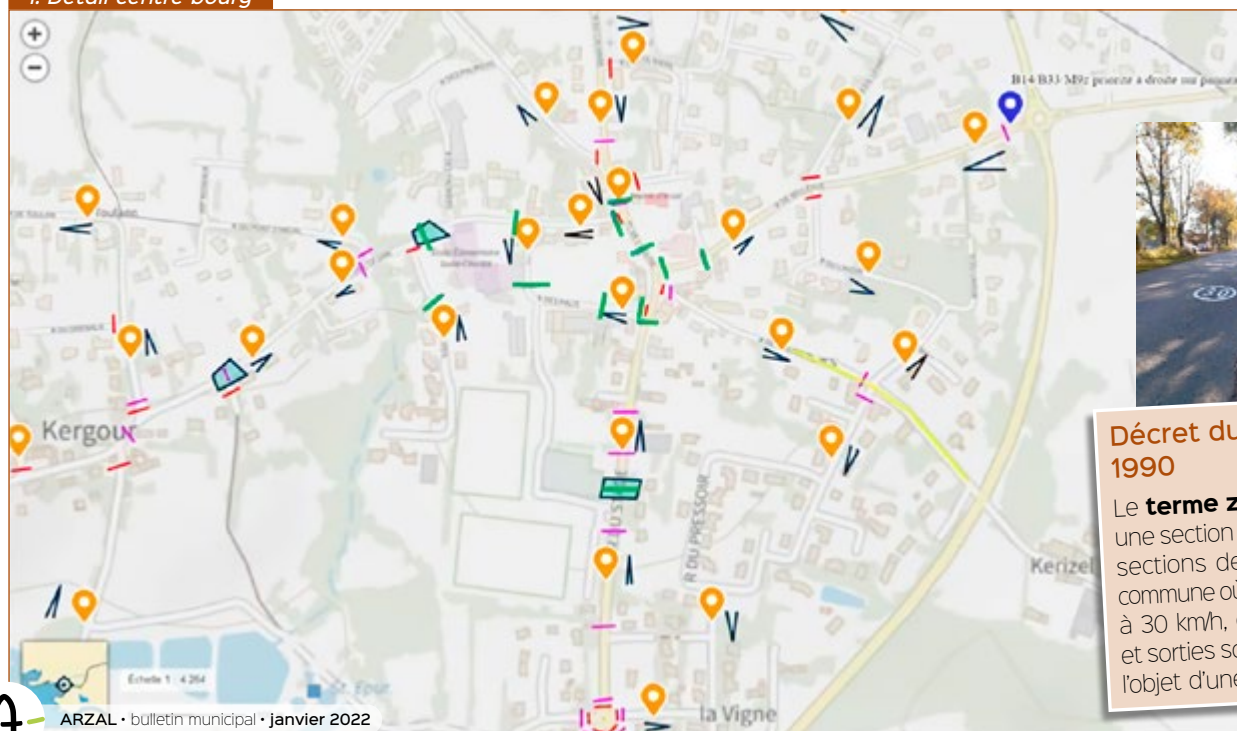
- ▶ Instauration de la priorité à droite généralisée (effacement des bandes STOP et Cédez-le passage) en janvier, ainsi que la mise en place de chicanes (exemple : Lantiern)
- ▶ Effacement des passages piétons sauf à proximité de : complexe sportif / espace socioculturel / école (renforcement de la signalisation au sol).



Le plan de circulation apaisée entrera officiellement en vigueur à la publication de l'arrêté de conformité fin janvier 2022.

Extraits du Guide Zone 30 du ministère (CERTU-cerema) : Dans les « zones 30 », les piétons doivent pouvoir traverser facilement en tout point de la chaussée. En principe, il ne sera donc pas nécessaire d'implanter des passages piétons. En effet, le passage piéton constitue une contrainte forte dans la mesure où il y a une obligation de l'emprunter dès lors qu'il se situe à moins de 50m de l'endroit où se trouve le piéton qui souhaite traverser.

1. Détail centre bourg

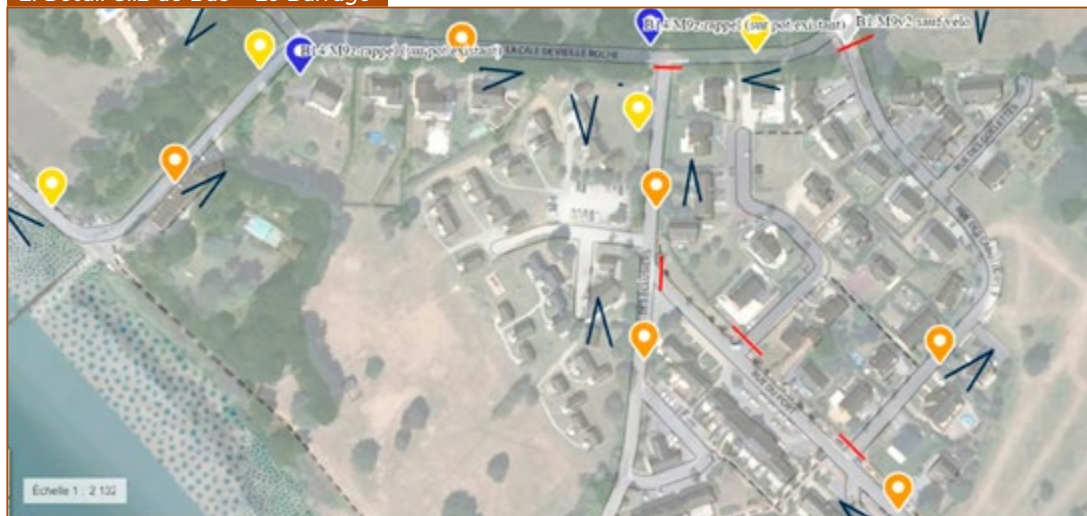


Décret du 29 novembre 1990

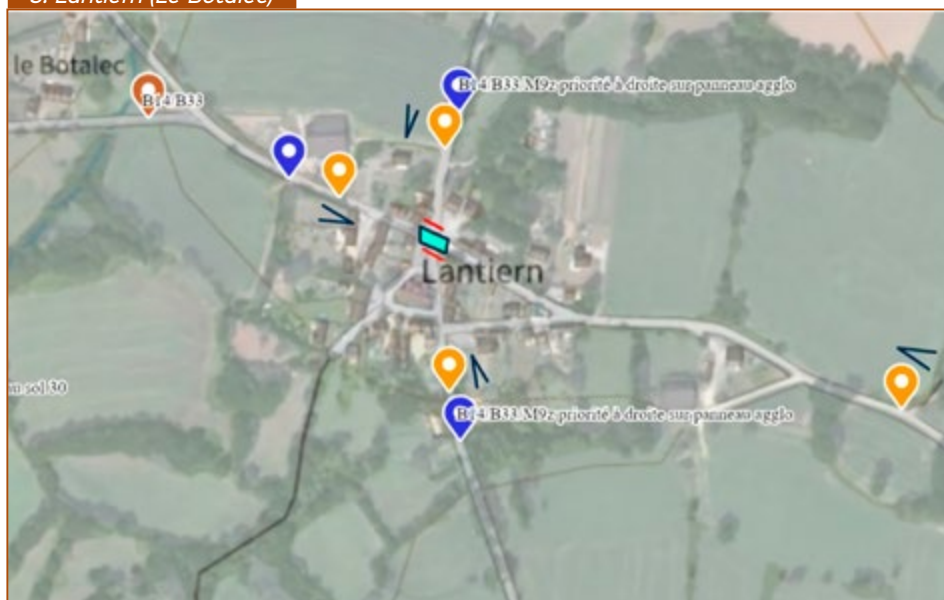
Le **terme zone 30 désigne** une section ou un ensemble de sections de routes dans une commune où la vitesse est limitée à 30 km/h, et dont les entrées et sorties sont signalées et font l'objet d'une signalisation. ●



2. Détail Silz de Bas – Le Barrage



3. Lantiern (Le Botalec)



Légende cartes



Giratoire du Parc d'activités de l'Estuaire

Le giratoire du PA de l'Estuaire a subi un relooking durant l'année 2021.

L'aménagement a été pensé et dessiné par les services techniques de la commune.

L'entreprise ARZAL TP Environnement a réalisé les travaux de terrassement et d'enrochement, puis les services techniques de la commune ont procédé aux aménagements paysagers.

Merci aux personnes qui ont permis de réaliser le décor « bord de Vilaine » en donnant barque, bouées et casier de pêche.

Ce nouvel aménagement marque l'entrée d'Arzal et celui de l'estuaire de la Vilaine. ●



Éclairage des abribus

Grâce à l'éclairage solaire installé par les services techniques municipaux sur les abribus en campagne ou dans les quartiers éloignés de tout éclairage public, les enfants peuvent désormais voir et être vus, tout particulièrement les matins d'automne et d'hiver où il fait encore nuit. ●



Le Pigeon Vert

ÉCOLE PUBLIQUE DU SIVU D'ARZAL ET DE MARZAN

L'équipe éducative fut ravie de retrouver les enfants pour la rentrée des classes, en septembre.

LA RÉPARTITION DES CLASSES POUR L'ANNÉE 2021-2022 EST LA SUIVANTE :

- ▶ Céline LUCAS en TPS-PS-MS et Valérie PREVOST (ASEM)
- ▶ Morgan ROCHE en MS-GS et Magali CAPITAINE (ASEM)
- ▶ Patricia LE TADIC en CP-CE1
- ▶ Raphaëlle TILLENON en CE1-CE2
- ▶ Julie LE CAM, actuellement remplacée par Julie DELOECKER en CE2-CM1
- ▶ Lena KERNEUR-AUNEAU en CM2
- ▶ Mathilde SINQUIN remplace Céline LUCAS en TPS-PS-MS les jeudis et Morgane ROCHE en MS-GS les vendredis.

BEAUCOUP DE PROJETS VONT PONCTUER CETTE ANNÉE SCOLAIRE, EN VOICI UN PETIT APERÇU :

- ▶ **La semaine sans écran** : l'école n'a finalement pas pu proposer aux familles de le faire au printemps. C'est donc durant les mois de novembre et décembre que le défi de passer une semaine sans écran a eu lieu. L'occasion pour chacun de réfléchir sur sa « consommation » d'écran et d'essayer d'en avoir un usage raisonné.
- ▶ **Les 100 jours d'école** : trois classes de l'école (TPS-PS-MS, MS-GS et CP-CE1) comptent les jours passés à l'école ; une occasion de rendre compte du temps qui passe et d'approprier la numération décimale. Le 100^{ème} jour d'école sera fêté dans l'école, des activités spécifiques autour du nombre 100 seront proposées aux élèves.
- ▶ **Le langage, priorité éducative absolue** : à l'école du Pigeon Vert chaque enfant a, dès son arrivée en Petite Section, un cahier de lexique dans lequel on consigne tous les mots appris de la maternelle au CM2. Les classes participent toutes à au moins un prix littéraire, celui des Incorruptibles. Chaque classe élit son livre parmi une sélection d'ouvrages adaptés à son âge. Il y a également chaque semaine des lectures réalisées par les plus grands élèves de l'école aux plus petits. Il s'agit pour les CE2-CM1 et CM2 de parler fort et de bien articuler pour captiver l'attention des plus petits ! Pour s'entraîner, les élèves lisent d'abord dans leur classe.



N'oublions pas que l'année scolaire passée, au printemps dernier, toutes les classes de l'école ont réalisé des tableaux inspirés des grands maîtres de la peinture qui sont désormais installés dans divers lieux d'Arzal. Ce travail n'aurait pas été possible sans la sollicitation et l'aide précieuse des services techniques de la mairie.

NOUS SOUHAITONS VOUS FAIRE PARTAGER QUELQUES MOMENTS VÉCUS DANS LES CLASSES DEPUIS SEPTEMBRE :

Les élèves des deux classes de maternelle ont préparé des cartes de vœux pour les personnes âgées de la commune. Ces cartes ont été glissées dans des colis livrés à leur domicile pour les fêtes de Noël.

Grâce à l'Amicale Laïque, une presse à pommes est venue à l'école et environ 500 bibs de P'tJus Vert ont été réalisés.

Tous les élèves ont pu observer cette incroyable machine et goûter le jus de pomme. Les élèves de la Toute Petite



Section au CE1 ont particulièrement étudié la pomme et le cycle de vie du pommier.





En ce début d'année, la classe de CP-CE1 apprend à lire, à écrire et à compter mais les élèves développent également leurs compétences culturelles. Ils ont résolu une enquête afin de découvrir qui avait volé la Joconde. En octobre, ils ont assisté à la représentation du spectacle musical *Un océan d'amour* à Muzillac.

La première période pour les CE1 a été marquée par des projets sportifs et culturels : les enfants ont eu un cycle de piscine.



Ils ont également développé leurs talents d'artistes en s'exprimant par le dessin et ont exploré le thème de l'arbre.

Les élèves de CE2-CM1 utilisent le numérique et plus particulièrement le site internet Tacit pour travailler les inférences en lecture et améliorer leur vocabulaire sur tablettes. C'est un moment très attendu et très apprécié des élèves.



L'école possède un blog régulièrement mis à jour, n'hésitez à le visiter pour suivre notre actualité !

<https://pigeonvertma.toutemonecole.fr/>

Pour inscrire son enfant, nous proposons une rencontre individuelle. Les parents ayant des enfants nés en 2019 sont invités à prendre rendez-vous à tout moment de l'année.

Et pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la directrice, Julie LE CAM
par téléphone au : 02 97 42 94 79
ou par mail : ec.0560600y@ac-rennes.fr

Dans la classe de CM2, les élèves ont pu pratiquer la voile au centre nautique de la zone portuaire. Ils ont eu 5 séances de 3 heures financées majoritairement par Arc Sud Bretagne. Nos futurs collégiens ont appris à naviguer dans un cadre splendide.

En mai, les enseignantes ont prévu d'organiser une classe transplantée pour les élèves du CE2 au CM2 pour découvrir la Loire et ses richesses multiples et variées. ●

École Saint Charles

Lors de cette rentrée 2021-2022, l'école compte 145 élèves répartis en 6 classes, ce qui représente 105 familles.



VOICI L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE QUI LES A ACCUEILLIS À LA RENTRÉE :

- ▶ TPS-PS-MS : Isabelle ROZE remplacée par Sabrina OGER
- ▶ GS : Elodie RUAUD et Jérémie BRIEUX (le mardi)
- ▶ CP : Céline SERTHELON (nouvellement nommée cette année)
- ▶ CP-CE1 : Marina DAVID
- ▶ CE2-CM1 : Chantal SEIGNARD
- ▶ CM1-CM2 : Suzie LEBASTARD remplacée par Véronique LUMEAU
- ▶ Enseignante spécialisée : Nelly FLEURIOT (basée à l'école Sainte-Bernadette à Muzillac).

POUR L'AIDER À ACCOMPLIR SON TRAVAIL, L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE PEUT TOUJOURS COMPTER SUR L'AIDE DE :

- ▶ Martine GUIGUIAN, Sophie PREVOST et Emmanuella : ASEM
- ▶ Joëlle VAILLAND et Perrine STUBERT (nouvelle cette année) : AESH
- ▶ Martine LE CAM : employée de la cantine.

POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022, L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE A CHOISI DE POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ L'ANNÉE DERNIÈRE SUR LES 3 AXES SUIVANTS :

1/ Continuer à proposer à chacun un cadre sécurisant, propice aux apprentissages, dans un climat scolaire positif :

- Conseils de coopération dans chaque classe
- Conseil des élèves : 2 représentants par classe à partir du CP
- Moments fédérateurs entre tous les élèves à chaque période
- Réaménagement de la cour élémentaire avec différentes zones.

2/ Poursuivre la correspondance scolaire avec l'école Sainte Elisabeth de St Pé de Bigorre :

- Présentation des classes
- Présentation de l'environnement local
- Création d'un livre de recettes en commun
- Organisation d'une rencontre future entre élèves

3/ Travailler sur la sécurité (routière, internet, affective...).

De plus, pour accompagner au mieux les élèves, l'équipe suivra la formation ATOLE, ayant pour objectif d'améliorer l'attention et la concentration chez les élèves.

La mise en œuvre de ces projets reste quelque peu perturbée par l'obligation de respecter le protocole sanitaire suite au COVID 19 et la limitation de brassage des élèves de classes différentes.



VOICI QUELQUES TEMPS FORTS VÉCUS AU SEIN DE L'ÉCOLE DEPUIS LA RENTRÉE :

Vendredi 3 septembre : Bénédiction des cartables :

En fin de matinée, le Père Yann, est venu à la rencontre des élèves et a béni leur classe et leur cartable, pour leur donner la force de bien travailler tout au long de cette année scolaire. Il était accompagné d'Agnès EON, animatrice en catéchèse.

Mardi 21 septembre : Rentrée UGSEL :

Tous les élèves se sont réunis dans la cour des «grands» pour la rentrée sportive UGSEL. Ils ont joué aux anneaux olympiques. Il y avait 3 zones : 1 zone pour 2 classes. Le but du jeu était de faire circuler un cerceau, sans se lâcher les mains. Ce n'était pas évident au départ, mais avec un peu d'entraînement, les élèves sont devenus de vrais champions !



Mi-septembre : Nouveaux jeux de cour pour les CP-CM2 :
Différentes zones et des achats de nouveaux matériels ont





été pensés par l'équipe pédagogique pour permettre aux élèves de mieux profiter de leurs récréations.

Octobre/novembre : Spectacles :

La commune de Muzillac, en partenariat avec la communauté de communes Arc Sud Bretagne, propose grâce au dispositif «Entre Cour et Jardin» des spectacles en direction des écoles maternelles et primaires du territoire.

Les 6 classes ont donc assisté aux spectacles suivants :

- Jeudi 14 octobre : *Un océan d'amour*, Compagnie Zenzika, pour les CP-CE1.
- Lundi 8 novembre : *Disco des oiseaux*, Compagnie Mosai et Vincent, pour les TPS-PS-MS-GS
- Lundi 15 novembre : *Des rêves dans le sable*, Compagnie Sable d'avril, pour les CE2-CM1-CM2

Novembre/décembre : Activités physiques et sportives :

Comme tous les ans, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne organise et finance un dispositif d'interventions sportives en milieu scolaire. Elle entend ainsi offrir aux élèves la possibilité de pratiquer des activités sportives très diverses. Delphine CHEVAL, animatrice sportive et son équipe ont donc proposé 5 séances d'une heure à 4 classes lors du premier trimestre.

Les élèves de PS/MS/GS ont fait de la gymnastique et les CP/CE ont pu s'initier au handball.



Lors de ce premier trimestre, les élèves de CE2/CM se sont rendus à la piscine des Métairies, à NIVILLAC, pour 9 séances.

Décembre : Pour préparer Noël ...

Notre spectacle musical de Noël, initialement prévu le dimanche 12 décembre, a finalement été annulé. Avec notre nouvelle intervenante en musique, Marie, nous réfléchissons à une nouvelle formule pour pouvoir présenter le fruit du travail des élèves, probablement en février 2022.



Lundi 13 décembre, tous les élèves se sont rendus au cinéma La couronne à la Roche Bernard. Cette nouvelle sortie culturelle, organisée par l'équipe enseignante et financée par l'APEL, a été très appréciée par les petits comme par les grands.

Jeudi 16 décembre, chaque classe s'est rendue à l'église, à tour de rôle, pour admirer la crèche réalisée par les paroissiens et pour vivre un temps de prière et de partage.

Ce même jour a eu lieu le repas de Noël à la cantine. Les élèves ont été

nombreux à y participer. Merci à Martine LE CAM, Sophie, Martine et Emmanuella pour l'accueil et le service.

Les élèves du CP au CM2 ont également préparé des cartes de vœux ou des dessins pour les personnes âgées de la commune. La municipalité a proposé de glisser ces petites cartes réalisées par les élèves dans des colis repas qui leur seront apportés à domicile. Belle idée pour égayer le quotidien de nos aînés.

Vendredi 17 décembre, chaque classe a également fêté Noël en partageant un goûter.

Chaque élève a reçu un livre et un sachet de friandises, grâce à la subvention versée par la mairie et par l'APEL. Ils en étaient ravis ! ●

Pour tout renseignement (inscriptions, manifestations), n'hésitez pas à contacter Élodie RUAUD, la cheffe d'établissement, au 02.97.45.02.38

ou par mail : eco56.stch.arzal@enseignement-catholique.bzh

Vilaine en fête du 23 au 29 mai 2022

La Vilaine reprendra des couleurs la **semaine de l'Ascension 2022**, après l'annulation de Vilaine en fête 2020 ! Sur l'eau, les voiles multicolores de ce rassemblement de bateaux de caractère vont offrir un superbe spectacle !



L'association Vilaine en fête, organisatrice de cette 5^e édition, limite les inscriptions des bateaux pour des escales plus conviviales sur la Vilaine, de Pénestin (Tréhigui) à Redon, avec, à chaque étape, des animations gratuites pour tous, gérées par les mairies ou les associations partenaires.

Pour Arzal, l'Alliance a confié à deux associations, la gym et le basket, l'accueil et l'organisation pratique sur le site du barrage.

Le mardi 24 mai, les bateaux passeront l'écluse en fin de matinée pour aller à Tréhigui, et reviendront dans l'après-

midi pour la Roche Bernard : de 15h à 18h, des animations sont prévues sur les quais de l'écluse avec buvette et vente de crêpes.

Vendredi 27 mai, le lendemain de l'Ascension, **soirée bretonne au barrage** : dès 16h, petit marché d'artisans et de producteurs locaux avec animations pour enfants, arrivée des bateaux vers 17h, traditionnel concours de chants de marins des équipages, initiation à la danse bretonne, puis fest-noz, sans oublier dès la nuit tombée, la parade nocturne des bateaux illuminés. Et bien sûr, toutes ces animations seront gratuites.

Sur place, une buvette et une petite restauration sont prévues : de quoi faire plaisir à tous !

Animations variées et beaux spectacles au programme toute la semaine, à chaque escale : Pensez à réserver dès maintenant votre semaine de l'Ascension pour Vilaine en fête : bénévoles, spectateurs, danseurs, convives... bienvenue à tous ! ●

Pour toutes les informations, rendez-vous sur le site internet : vilaineenfete.fr



Le Président de la Communauté de Communes VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2022



Si l'année 2021 a été ponctuée par un nouvel épisode de confinement lié au COVID-19, il fut aussi l'occasion pour notre territoire de démontrer toutes ses capacités de réactivité et de solidarité. Lorsqu'au début de l'année dernière, le Préfet a sollicité la Communauté de Communes pour monter un centre de vaccination sur Muzillac en à peine une dizaine de jours, je n'imaginais pas l'élan de solidarité qui allait se mettre en place. Au final, ce sont environ 30 000 doses qui auront été injectées sur Muzillac et plus de 1 900 sur le centre de vaccination éphémère, installé sur le secteur de La Roche-Bernard/Nivillac. Je tiens à remercier tous les acteurs qui se sont investis dans ces deux opérations, au premier rang desquels, le personnel soignant. Merci également à tous les élus, bénévoles et à nos jeunes du dispositif « Argent de poche », qui se sont relayés pour assurer l'accueil dans ces centres pendant toute cette année 2021. Cette opération aura été un réel succès, qui démontre que pour l'intérêt général,

les acteurs du secteur public et du secteur privé savent fonctionner en parfaite osmose !

En ce début d'année 2022, je souhaite vous informer que, d'ici l'été prochain, les travaux d'extension du siège administratif de la Communauté de Communes à Muzillac seront achevés. Ce nouveau bâtiment continuera d'accueillir les services communautaires mais permettra aussi à de nombreux partenaires de venir y faire des permanences. Ainsi, plus besoin de se rendre jusqu'à Vannes pour obtenir un premier niveau de renseignements sûr, par exemple, vos impôts, vos droits à la CAF ou à la retraite... Ce bâtiment sera labellisé Maison France Service et renforcera notre offre de services de proximité. Autre nouveauté, nous avons travaillé de concert avec les services du Département pour que certains de leurs services intègrent ce bâtiment.

Si la proximité et le lien physique sont importants, il n'en reste pas moins qu'à notre époque, il est très difficile de faire sans internet. La Communauté de Communes investit massivement aux côtés de la Région Bretagne, du Département du Morbihan et des communes pour le déploiement de la fibre optique. Sachez que les marchés sont tous attribués et que les études sont déjà en cours. La réalisation des travaux ne sera cependant pas uniforme pour toutes les communes.

C'est pour cette raison que des travaux de montée en débit ont été et seront

réalisés, afin d'améliorer les connexions qui peuvent être problématiques. En tout état de cause, Arc Sud Bretagne sera fibrée d'ici fin 2027, soit 3 années plus tôt que le planning initialement prévu.

Si la labellisation Maison France Services ou le déploiement de la fibre optique constituent des chantiers d'envergure, d'autres verront également le jour. Je pense à la poursuite de la réalisation des pistes cyclables dans le cadre de notre Schéma Vélo ou encore la concrétisation d'actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette année sera également riche en réflexions préalables aux éventuelles réalisations. Ainsi, l'avenir de notre piscine communautaire à Nivillac, l'adaptation de notre territoire à l'extension des consignes de tri, ou encore notre consommation d'espace dans le cadre contraint de la Loi Climat et Résilience seront au cœur de nos discussions 2022.

Vous pouvez le constater, les projets ne manquent pas pour continuer à faire d'Arc Sud Bretagne un territoire dynamique et où le « bon vivre ensemble » est le maître mot. Je souhaite que cette nouvelle année vous soit aussi profitable qu'elle le sera pour notre territoire. Aussi, en mon nom et au nom de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2022. ●

*Le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
Bruno Le Borgne*

La mobilité sur le territoire d'Arc Sud Bretagne

Propre, partagée, autonome et connectée : la mobilité du quotidien est en pleine mutation au service de l'**attractivité** et du **dynamisme** du territoire mais également pour accélérer la **transition écologique**.

C'est dans ce contexte de mutation que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne souhaite

- ▶ **Améliorer la mobilité locale** en favorisant l'accès aux équipements et services
- ▶ **Offrir des solutions alternatives à l'usage de la voiture** « autosoliste », adaptées aux spécificités locales.

La Communauté de Communes a d'ores et déjà engagé plusieurs actions dans le cadre de son **plan mobilité** :

- ▶ **Location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAG)**

Arc Sud Bretagne, avec son partenaire VLS, propose à la location longue durée 20 Vélos à Assistance Électrique. Le service est proposé sur justificatifs pour :

- ▶ Les personnes qui souhaitent utiliser le vélo dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail (changement récent).

La durée de location est variable de 1 à 12 mois et renouvelable 1 fois. 1 seul Vélo à Assistance Électrique peut être loué par foyer. Pour une location de 3 mois, le tarif varie entre 15 et 30€ selon les conditions

Service de location de Vélo à Assistance Électrique



Infos intercommunales

d'éligibilité. Pour vérifier si vous répondez aux conditions, n'hésitez pas, prenez contact avec les services de la Communauté de Communes.

Information et renseignements :

Communauté de Communes Arc Sud Bretagne - 02 97 41 46 26 – contact@arcsudbretagne.fr

► Des projets pour améliorer vos déplacements :

► Le guide de la mobilité :

La Communauté de Communes a réalisé un support simple destiné à informer et promouvoir la **mobilité douce au quotidien** sur le territoire d'Arc Sud Bretagne. Cet outil de communication permet de diffuser les informations sur l'offre de mobilité existante, mais aussi de sensibiliser et inciter à la mobilité dite «durable» (marche à pied, vélo, bus, covoiturage...). Il s'adresse aux résidents, aux scolaires comme aux touristes.

► Les aménagements cyclables :

Dès 2019, la Communauté de Communes a lancé une expérimentation pour améliorer les déplacements cyclables sur le territoire. Des itinéraires structurants sont identifiés tels que les trois vélos routes - voies vertes touristiques qui traversent le territoire mais aussi des itinéraires pour les déplacements utilitaires. Cela doit faciliter les liaisons entre les communes. La mise en œuvre se fait progressivement dès 2021 et sur la base du schéma directeur cyclable, qui sera soumis au conseil communautaire cet automne. ●



damgan-larochebernard-tourisme.com

UN SITE AU SERVICE DES HABITANTS

Doté d'un onglet sur la page d'accueil qui permet de spécifier si l'on vient en séjour ou si on est déjà sur place, le site s'adapte autant aux visiteurs souhaitant préparer leur séjour qu'aux habitants et locaux. L'internaute se voit proposer différents services, offres géolocalisées, agenda, horaires des marées, webcams, billetterie des visites guidées de l'office, sorties nature, liens avec les réseaux sociaux...

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX,

Partagez vos plus belles photos, faites-nous part de vos expériences sur le territoire.



L'OFFICE DE TOURISME RECHERCHE DES FIGURANTS !

Plusieurs reportages photos/Vidéos sont réalisés afin de promouvoir notre destination aux 4 saisons sur nos différents supports (Éditions, site web, réseaux sociaux...) et ceux de nos partenaires.

COUPLES, FAMILLE ET AMIS

Plusieurs profils sont recherchés, des couples, des groupes d'amis, des familles.

Vous avez envie de participer à la promotion de notre territoire, de le faire découvrir comme vous l'aimez, vous avez dans votre entourage des personnes susceptibles d'être intéressées ?

Venez nous rencontrer à l'Office de Tourisme !

VISITES GUIDÉES – OFFRES PETITS GROUPES

Découvrez les trésors de notre patrimoine local en famille, entre amis...

Notre animatrice du patrimoine Cécile Cauchy vous propose des visites et circuits patrimoine spécialement prévus pour les petits groupes (jusqu'à 20 personnes).

N'hésitez pas contacter Cécile Cauchy notre animatrice patrimoine
patrimoine@damgan-larochebernard-tourisme.com 02 97 41 11 32

NOS ÉDITIONS TOURISTIQUES PROCHAINEMENT DISPONIBLES DANS NOS 3 BUREAUX.



© Alexandre Lamoureux

Notre Magazine de destination (Gratuit - disponible début mars)

Il reprend les points forts de notre territoire déclinés en plusieurs thèmes, des idées d'expériences à vivre, une rubrique « ce n'est que pour

les enfants », un carnet d'adresses (hébergements, loisirs, restauration, commerces, marchés et infos pratiques) et la carte touristique.

Le Guide Festivités - Édition Printemps (Gratuit - disponible fin avril)

Agenda des animations proposées sur notre territoire de début mai à fin juin : Festivals, concerts, spectacles, sorties natures, visites patrimoine etc.

L'édition ÉTÉ sera disponible en juillet (animations de juillet à septembre).

Associations locales, communiquez sur vos animations, transmettez-les-nous ! ●

Nos éditions seront également consultables sur notre site internet damgan-larochebernard-tourisme.com

Relais Petite Enfance (anciennement RAM)

LA FIN D'ANNÉE 2021 A ÉTÉ RICHE POUR LE RELAIS :

- ▶ Les RAM sont devenus des Relais Petite Enfance, lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.
- ▶ Matinées du Relais : des interventions très appréciées en arts plastiques (Sandrine Le Meignan), et éveil musical (compagnie l'œuf & la poule)
- ▶ Spectacle « Ondes » par la compagnie des possibles
- ▶ 6 sessions de formations continues en semaine pour les assistants maternelles (thématiques variées : secourisme, développement de l'enfant, postures professionnelles).
- ▶ Quelques samedis matins de motricité parents-enfants

Sur Arzal, 14 assistantes maternelles sont actuellement en activité, soit 50 places d'accueil.

Les (futurs) parents peuvent contacter le Relais pour s'informer sur les modes d'accueil, sur le statut de parent employeur, les prestations CAF-MSA.

Pour plus d'informations : relais@muzillac.fr ; 02.97.48.68.31

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « La P'tite Pause »,

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La P'tite Pause », lieu d'échanges et de rencontres, est ouvert le vendredi matin au Clos des Moines, salle du Dojo à Muzillac.

Les familles peuvent arriver et repartir librement entre 9h15 et 11h15 (hors vacances scolaires).

Ses objectifs sont :

- ▶ Prendre un temps avec son enfant, jouer avec lui (salle adaptée à l'exploration motrice),
- ▶ Prendre un temps pour soi, faire une pause dans le quotidien,



- ▶ Rencontrer, partager, s'informer, échanger avec d'autres parents et les deux accueillantes, possibilité d'emprunter des ouvrages parentaux.

Le service est apprécié des familles qui le fréquentent régulièrement.

Contact : 02.97.48.68.31
 ou laep@muzillac.fr ●



Sandrine Guillard – Delphine Le Moing
 Animatrices du Relais Petite Enfance

Pôle Enfance – Mairie de Muzillac –
 CS 50011 – 56190 MUZILLAC
 Tél. : 02.97.48.68.31
 Courriel : relais@muzillac.fr
<http://www.muzillac.fr>

Accueil des personnes âgées dépendantes



*Vivre bien entouré,
dans un vrai chez soi !*

La colocation Ages & Vie de PEAULE a ouvert ses portes en septembre. Une équipe dédiée de six salariés s'occupe des colocataires selon leurs besoins : aide au lever, au coucher, toilette, ménage, linge, animation, ...

- ▶ Un accompagnement à la vie quotidienne ;
- ▶ Une présence 24 h / 24, 7 j / 7 ;
- ▶ Une ambiance familiale ;
- ▶ Un coût modéré. ●

Informations au 0 801 07 08 09
ou www.agesetvie.com



Le service Bulle d'Air, service de répit aux aidants à domicile, étend maintenant son action sur tout le département. Des relayeurs interviennent à domicile afin de permettre aux aidants familiaux de souffler le temps de quelques heures et jusqu'à quelques jours. ●

Amper : 02 97 46 51 97
bulledair-amper@asso.fr
www.repit-bulledair.fr

PORTÉ PAR



**AVEC
BULLE D'AIR®
RETROUVEZ
LE TEMPS
DE VIVRE**

Le monoxyde de carbone

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours :
 - 112 : Numéro unique d'urgence européen
 - 18 : Sapeurs Pompiers
 - 15 : Samu
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région.
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région.
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur.

Sites d'informations :

- ingres.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- lrs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour.
- Faites vérifier et entretenir** : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver.
- Utilisez dehors** : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes.
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson.

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, poncesuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Les demandes d'urbanisme BIENTÔT en ligne

À partir du 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront se faire sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Qu'il s'agisse d'une simple déclaration, d'un dépôt de permis de construire ou d'un projet d'aménagement ou de démolition, les usagers pourront déposer leur dossier par voie électronique. Comme pour une demande papier, un instructeur assurera le suivi en ligne du dossier en lien avec la mairie concernée. Simple, rapide et efficace, ce nouvel outil numérique permettra un suivi en temps réel de l'avancement de son dossier. Si ce nouveau service en ligne est accessible aux professionnels depuis le printemps 2021, il sera désormais ouvert à tous. Un virage numérique qui coïncide avec les ambitions gouvernementales de simplifier et de moderniser les services publics dans le pays.

Toutes les demandes peuvent se faire sur le site golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh.



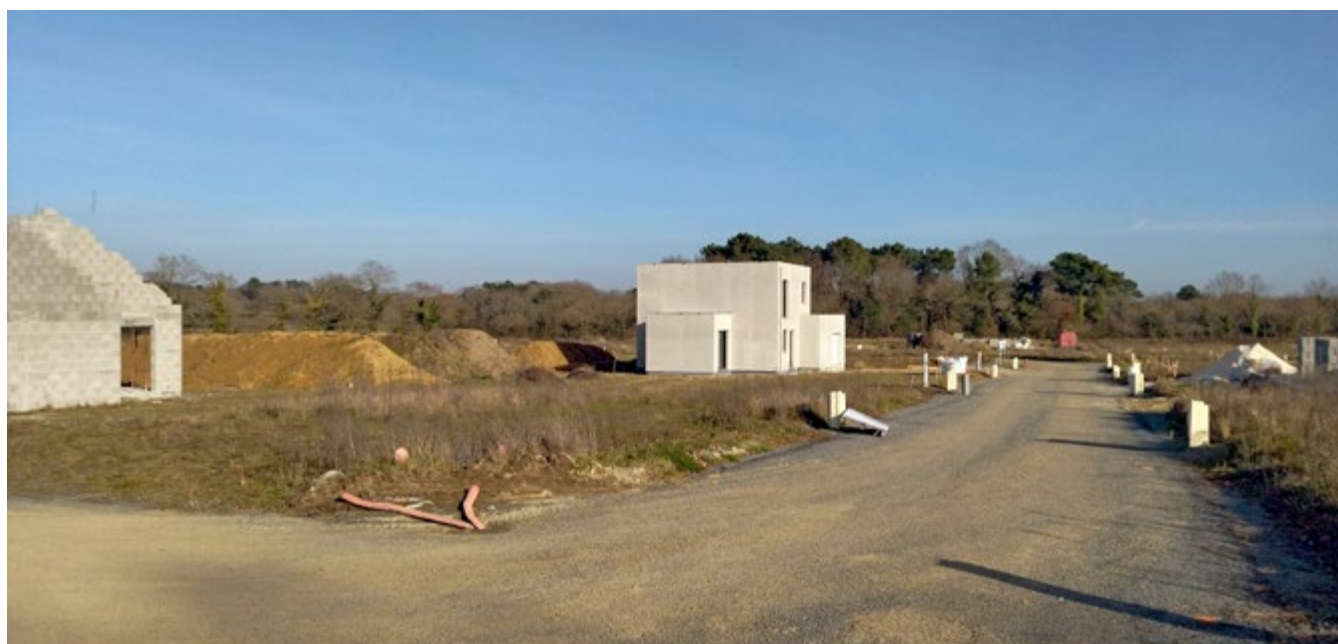
NOUVEAU !

BESOIN D'UNE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE
OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX ?
Faites votre démarche en ligne !

An illustration of a smiling person with dark hair wearing a yellow shirt, sitting at a desk and using a laptop. Surrounding the person are several icons: a house with a flag, a house with dimensions, a fence, a house with a wrench, a house with a ladder, and a house with a shovel.

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

GOLFE du MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION



Néo56 emploi

NOMAD'EMPLOI : LE SERVICE DE PROXIMITÉ TOURNÉ VERS L'INSERTION À L'EMPLOI

Le Groupe Néo56, et Néo Emplois sont présents sur le Morbihan depuis 30 ans. Au contact du public, nos structures constatent que l'accès au numérique et la mobilité sont toujours des freins importants à l'insertion et, au retour vers l'emploi. Dans ce contexte et ayant à cœur de proposer un service de proximité et lutter contre la précarité de la population, le groupe lance le projet Nomad' Emploi.

Nomad'Emploi est le service emploi et numérique qui se déplace dans votre ville ! C'est via un camping-car que notre conseillère emploi va parcourir les routes du Morbihan et venir à Arzal pour rencontrer les habitants. Il sera proposé des ateliers numériques en lien avec l'emploi, mais aussi des missions de travail en collaboration avec les entreprises du territoire.



► Mercredi 19 janvier 2022, de 9h30 à 12h00, sur le parking de la Mairie. ●



VOS CONTACTS

Marine Lorand :
conseillère emploi
marine.lorand@neo56.org
07 76 08 62 64

Lise Simon :
chargée de communication
digitale.lise.simon@neo56.org
07 57 57 04 36

www.neoemplois56.org

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons, dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

POURQUOI ?

Le recensement citoyen est obligatoire. Cela vous permet :

- 1 d'obtenir une attestation de recensement ➡ Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou un concours soumis à l'autorité publique en France.
- 2 d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ➡ Participer à la JDC est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, permis de conduire...) ou un concours soumis à l'autorité publique.
- 3 d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

COMMENT ?

À la mairie de votre domicile. Pour effectuer cette démarche, vous devrez produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront aussi demandés.

Par internet sur www.service-public.fr, si le recensement en ligne est possible dans votre commune.



Interdiction de brûler les déchets verts

PEUT-ON BRÛLER DES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN (FEUILLES, BRANCHES, ...) ? NON



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- ▶ de l'herbe après tonte de pelouse
- ▶ des feuilles mortes
- ▶ des résidus d'élagage
- ▶ des résidus de taille de haies et arbustes
- ▶ des résidus de débroussaillage
- ▶ des épluchures de fruits et légumes

À savoir : les déchets verts font partie des biodéchets.

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS VERTS ?

Il est possible :

- ▶ de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- ▶ de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchet-terie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- ▶ de les brûler à l'air libre
- ▶ de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit. ●

Alliance des Associations d'Arzal

DATES À RETENIR ET À NOTER DANS VOS AGENDAS :

Vendredi 21 janvier à 19h, **Assemblée générale de l'Alliance** à la salle polyvalente Michel Le Chesne.

Après deux ans d'interruption, ce sera le moment de se retrouver, de se remotiver, d'élire un nouveau bureau, de prendre un nouvel élan pour un Festiv'Arz 2022 nouvelle formule...

En effet le Bureau a tenu compte d'une part des réponses au sondage proposé à tous pendant l'été 2021 et des suggestions faites à la réunion de synthèse organisée début septembre, et d'autre part des adaptations nécessaires à l'après-covid (à espérer !) en évitant au maximum les regroupements et les queues.

L'assemblée générale, ouverte à tous*, se terminera par un moment de convivialité : le partage de la galette des rois !

** sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.*

DIMANCHE 14 AOÛT (SOIRÉE) ET LUNDI 15 AOÛT (JOURNÉE/SOIRÉE)

22^e édition de Festiv'Arz (fête de la culture et des traditions bretonnes) !

Bientôt la fin de l'hibernation pour Festiv'Arz ? Après deux éditions annulées, nous espérons enfin surpasser la pandémie et l'absence de spectacle par une « super » fête ! Mais, pour une belle réussite, nous avons besoin de vous tous : anciens ou futurs bénévoles, Arzalais de longue date ou nouvellement arrivés, vous êtes indispensables !

La commission des bénévoles contactera chacun d'entre vous fin mai/début juin pour solliciter un peu de votre temps et de votre énergie et connaître vos disponibilités. ●



Alliance des Associations
d'Arzal



**Mais n'hésitez pas
dès maintenant à vous
proposer comme bénévoles**

au **07 82 70 75 08**
ou sur l'adresse mail de l'Alliance :
alliancearzal@sfr.fr

Après un arrêt des cours suite à la pandémie et aux restrictions sanitaires, c'est avec joie que nos adhérents se sont retrouvés le 8 septembre pour faire quelques pas de danse et accueillir de nouveaux adhérents.

A ce jour, l'association THE REBEL'S 56 compte 37 adhérents qui partagent une même passion : LA DANSE COUNTRY.

Trois cours par semaine, animés par Brigitte CHEVALIER, sont proposés au Complexe Michel LE CHESNE.

Les mercredis soir :

- ▶ 20h à 21h pour les novices
- ▶ 21h à 22h pour les intermédiaires.

Les jeudis soir :

- ▶ 20h30 à 21h30 pour les débutants.

TARIF ANNUEL :

45€ pour un cours et 50€ pour 2 cours.

TARIF ENFANT :

25€ pour les moins de 12 ans.

TARIF COUPLE :

5€ de moins sur l'ensemble du montant des cotisations.



BAL ANNUEL DE L'ASSOCIATION le 19 MARS 2022.

REPAS DE FIN D'ANNÉE le 4 JUIN 2022. ●

Pour tout contact :

Tél. 07 77 60 69 90

Par mail sur : arzaltherebels56@gmail.com

AGA Basket-ball

La saison sportive 2021/2022 a enfin pu reprendre dans un contexte sanitaire un peu plus apaisé. C'est avec joie et engouement que 67 licenciés et 7 équipes ont remis un pied sur le terrain de basket-ball.

En effet, malgré des consignes strictes, tous les joueurs, enfants et adultes, ont pu reprendre les entraînements et les matchs. Voici l'organisation globale : les entraînements des enfants (U9-U11-U13) ont lieu les mardis à partir de 16h30, ceux des seniors filles en soirée le mardi également, les loisirs mixtes et U20 les mercredis soir. Une éducatrice sportive, employée par l'association, accompagne les enfants. Chaque week-end, coachs, arbitres, parents et autres proches encouragent nos joueurs lors de leurs matchs. À ce jour, les succès et les défaites sont partagés, mais l'essentiel pour nous tous est déjà de retrouver la convivialité du sport. Les deux équipes U11 font un très beau début de saison avec quasiment que des victoires.

EN PARALLÈLE, L'ASSOCIATION SE VEUT ACTIVE SUR L'ASPECT ÉVÉNEMENTIEL AVEC PLUSIEURS ACTIONS :

- ▶ une boutique de vêtements logotés au nom du club (commandes clôturées)
- ▶ une vente de repas traiteur à emporter le 27 novembre
- ▶ un calendrier club sera proposé pour la fin de l'année
- ▶ un goûter de Noël pour tous les adhérents le 11 décembre
- ▶ une soirée des îles courant mars 2022
- ▶ une sortie club, début 2022, pour aller voir un match professionnel.



Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues, notamment au sein des seniors filles, alors n'hésitez pas à venir vers nous.

Les actualités de l'association (événements, résultats des matchs) sont relayées sur le compte Facebook basket AGA Arzal, n'hésitez pas à vous y abonner. ●

Pour tous renseignements et informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail agabasket56190@gmail.com, ou directement auprès des membres du bureau.



Les Cyclos d'Arzal

LE CLUB COMPORTE 3 SECTIONS : VÉLO ROUTE, VTT, MARCHÉ

et pour l'avenir : une section vélo promenade (vélo électrique accepté)

Selon la demande de participants inscrits. ●



Renseignements :
Gilles Lenoury
06 34 22 65 85



Après deux années difficiles, la saison 2021-2022 démarre sous les meilleurs auspices. Les licenciés sont au rendez-vous. On compte environ 110 licenciés de l'âge de 6 ans aux seniors. Un grand merci aux dirigeants, aux bénévoles, aux entraîneurs, aux formateurs sans qui le bon déroulement de la saison serait impossible.

PRENEZ NOTE, NOS MANIFESTATIONS POUR L'ANNÉE 2022 SONT LES SUIVANTES :

- le 6 février 2022 : concours de belote
- le 26 mars 2022 : le repas des îles en collaboration avec le basket
- le 31 juillet 2022 : le vide-grenier.

Après le succès du vide-grenier de cette année, nous espérons que les bénévoles, que nous remercions encore une fois, seront au rendez-vous.



Sportivement. ●

◀ Équipe U6-U7
de la saison 2020-2021
encadrée par Adrien LE CAM,
Jordan LÉVESQUE
et David DUFOUR.



Association Gymnastique Volontaire d'Arzal (A.G.V.A.)

C'est reparti pour une nouvelle saison sportive avec 140 adhérent(e)s, dont 40 enfants entre les 2 cours de multisports du vendredi et le nouveau cours d'éveil corporel pour les 3/5 ans du mercredi matin.

Le 3^{ème} cours de Pilates que nous n'avions pu ouvrir à l'automne dernier a finalement débuté à cette rentrée. Le cours de multisports du lundi est désormais ouvert aux jeunes ados.

Pour mieux connaître les activités proposées, vous pouvez participer gratuitement à un cours :

- ▶ Lundi 19h30 à 21h00 : gym cuisses abdos fessier, avec 1/2 heure de stretching
- ▶ Lundi 20h00 à 21h30 : multisports (handball, ultimate freesbee, tchoukball...) avec 1/2 heure d'étirements/renforcement musculaire
- ▶ Mercredi 8h45-9h45 : gym douce
- ▶ Mercredi 9h45-10h45 : éveil corporel 3/5 ans
- ▶ Mercredi 18h30 à 19h30 : gym cuisses abdos fessier
- ▶ Jeudi 18h00 à 19h00 et 19h00 à 20h00 : Pilates → gymnastique douce qui allie une respiration profonde avec des exercices physiques
- ▶ Vendredi 9h00 à 10h00 : gym cuisses abdos fessier / **Cours complet pour cette saison**
- ▶ Vendredi 10h00 à 11h00 : Pilates
- ▶ Vendredi 16h45-17h45 et 17h45-18h45 : multisports enfants 5 -11 ans (handball, ultimate freesbee, tchoukball...)/ **Cours complets pour cette saison.**

La gym participera à l'édition Vilaine en fête 2022 avec le basket. La manifestation se déroulera sur Arzal le mardi 24 mai et le vendredi 27 mai. Nous aurons besoin de bénévoles sur ces deux dates. ●

Éveil corporel



Gym lundi



Pilate



Gym vendredi



Contact :

Céline MAILLARD - Présidente
au **02.97.45.00.32** (après 18h30)
ou par mail : agva56@outlook.fr

Gym mercredi



Multisports



Avant Garde Yoga

Après une période compliquée pour tous, les cours de yoga ont repris en présentiel à la grande satisfaction de tous les participants, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur (pass sanitaire obligatoire).

Les cours ont lieu au Complexe Michel LE CHESNE, le **lundi après-midi** de 15h00 à 16h30, et le **mardi après-midi** de 14h30 à 16h00, sauf pendant les vacances scolaires.

Pour cette saison 2021/2022, 36 personnes participent à ces séances. ●

*Le yoga c'est la santé physique et mentale ;
Les bienfaits du yoga ne sont plus à démontrer ;
Les exercices et postures sont à la portée de toutes et tous...*



Pour tous renseignements :

Marie Paule LE CLAIRE **06 19 49 93 21**

Éliane RIOCHE **06 88 64 28 47**

Tir à l'arc – Archers d'Vilaine

Sport de vacances occasionnel ou pratique régulière, le tir à l'arc est une activité physique ludique qui convient au plus grand nombre. Il peut être pratiqué par les enfants comme par les personnes adultes, chacun y trouve du plaisir et une manière de garder une bonne posture. Son côté ludique compense sa grande rigueur technique.

Le tir à l'arc est un sport de précision et de concentration dans lequel les compétiteurs tentent de tirer leurs flèches au centre d'une cible avec leur arc.

Au début, il est impératif de prendre des cours pour apprendre les positions qui respectent sa morphologie et provoquent le moins de tension. Les disciplines de tir sont très bénéfiques pour les enfants et les adultes qui ont du mal à se concentrer. Attiré par l'aspect ludique de ce sport, les personnes hyperactives se voient obligées d'apprendre la concentration nécessaire à la rigueur du mouvement et à la précision du tir. De plus, le tir à l'arc oblige le pratiquant à associer concentration, tension musculaire contrôlée et relaxation mentale. Parce que les gestes sont lents et fluides, le tir à l'arc contribue à une meilleure maîtrise de soi. Contrairement à une idée reçue, le tir à l'arc fait travailler les deux côtés du corps : muscles du tronc, des épaules, des bras, des avant-bras et du dos. Si les muscles du côté qui tient l'arc sont en tension statique, ceux du côté de la corde travaillent à la fois la tension statique et dynamique. Parce que le tir à l'arc exige une parfaite stabilité du corps, il fait travailler les jambes, les muscles abdominaux et l'ensemble des muscles qui soutiennent la colonne vertébrale. Pour cette raison, il est souvent

recommandé aux personnes qui souffrent de scoliose légère ou lombalgies. Le tir à l'arc peut être pratiqué par les personnes, adultes ou enfants, souffrant de maladies cardiaques ou pulmonaires qui les empêcheraient de pratiquer d'autres sports. Seules les personnes qui souffrent de maladies cardiovasculaires sévères risquent de ne pas pouvoir pratiquer le tir à l'arc, car les efforts musculaires effectués en retenant sa respiration peuvent provoquer des pics d'hypertension artérielle, ou une accélération du rythme cardiaque.

Le tir à l'arc favorise le maintien et l'équilibre chez les personnes âgées. Utilisé pour des vertus thérapeutiques dans les centres de rééducation, le tir à l'arc s'est affirmé comme un sport accessible à tous. Le tir à l'arc est ouvert à tous les handicaps moteurs et sensoriels.

Tir en salle le lundi soir de 18 heures à 19 heures 30, le jeudi de 19 heures à 20 heures 30. ●

Renseignements téléphoniques

au **02 97 45 00 24** (et/ou) **06 99 78 55 36**

mail : gilles.penouty@orange.fr

site internet : <http://archers-dvilaine.arzal.clubeo.com/>



Théâtre



Ar Z'allumés

L'association théâtrale «Ar Z'allumés» est composée cette année de 56 comédiens de 7 à 77 ans.

Ar Z'allumés vous propose des ateliers de théâtre et la production d'un spectacle intergénérationnel.

Les ateliers et répétitions sont animés à l'ancienne école d'Arzal par Isabelle MOREAU auteure-comédienne professionnelle et metteuse en scène. Elle vous propose d'explorer de façon ludique, l'espace, la voix, l'écoute, la concentration, l'imagination et le partage.

► LE LUNDI SOIR

- À 17h30 pour les primaires 1
- À 18h30 pour les ados 1
- À 20h00 pour les adultes

► LE VENDREDI SOIR

- À 17h30 pour les primaires 2
- À 18h30 pour les ados 2

Nouveau : un groupe initiation pour les 5-7 ans animé par Sarah Brochard.

Un pédibus est mis en place gratuitement, les accompagnateurs sont les membres de l'association et des parents volontaires qui leur feront prendre le goûter à la salle 1 de l'ancienne école d'Arzal avant le cours.

► LE MARDI SOIR

- À 16h35 : pédibus à l'école Saint-Charles d'Arzal
- De 17h00 à 17h45 : pour le groupe initiation.



Cette année, la troupe vous présentera une nouvelle création «VIE DE CHÂTEAU» les 20, 21 et 22 mai 2022 au Hang'art à la ville au vent et sera en collaboration avec La Malle à Bracadabra pour un spectacle de cabaret, afin de vous faire passer une agréable soirée «Un p'tit coin de cabaret» les 1^{er} et 2 juillet 2022.



À la période estivale, vous pourrez également vous inscrire à des ateliers de théâtre d'improvisation programmés en dehors de la saison des cours de théâtre à la Ville-au-vent.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page [Facebook](#) pour les informations et actualités.

Nous remercions la Mairie d'Arzal qui nous prête la salle 1 de l'ancienne école pour les ateliers théâtre ainsi que les parents bénévoles du pédibus. ●

Présidente : **Mathilde BRIÈRE**
06.81.85.35.01

Metteuse en scène : **Isabelle MOREAU**
06.73.46.11.69

Notre mail : arzallumés@gmail.com

Tarif pour l'année 2022 : 114€ réglables en plusieurs fois.



Notre association a pour but de créer du lien social et des partenariats, de développer la culture en milieu rural grâce à diverses activités artistiques et créatives.

NOUVEAU ! ATELIER K POP DANCE

Venez danser avec Célia pendant les vacances scolaires.
Ateliers à l'année à partir de septembre 2022.



LOCATION DE COSTUMES

Venez découvrir le stock de costumes et robes de notre association, disponibles à la location. Nombreux thèmes possibles.

Sur RDV.

PROGRAMME DE L'ÉTÉ

Pendant tout l'été, de nombreux spectacles, ateliers et animations vous sont proposés.

Consultez notre page FB «la malle à bracadabra» pour le programme. ●



ATELIERS LOISIRS CRÉATIFS

La Malle à bracadabra poursuit donc ses ateliers de loisirs créatifs,

- Atelier bijoux avec un choix important de perles et de modèles.
- Atelier scrapbooking : différentes techniques vous seront proposées pour mettre en valeur vos photos ou confectionner des cartes.



Contactez-nous pour fixer dates et contenus ou communiquez-nous votre mail pour être informés des dates.

Cotisation : 2€

Tarif : 10 à 20€ en fonction de la durée.

Bureau :

Sylvie BODINIER : Présidente
Jacline BASTARD : Vice-présidente
Fabienne AGLAT : Secrétaire
Marc SCHMUTZ : Trésorier

Renseignements et inscriptions au

06 73 46 11 69

mail : lamalleabracadabra@orange.fr



Le CCFD Terre solidaire



Le CCFD Terre solidaire dont le siège est à Paris, vient de fêter ses 60 ans d'existence. Première ONG française de développement, l'association lutte durablement contre la faim en s'attaquant à ses causes, des plus locales aux plus globales. Elle soutient actuellement 580 projets initiés par des acteurs locaux fiables dans 70 pays. Le CCFD Terre-Solidaire s'appuie en France sur un réseau de 15 000 bénévoles pour sensibiliser les français à la solidarité internationale et agit auprès des décideurs par des actions plaidoyers pour construire un monde plus juste.

Cette association est essentiellement financée grâce à la générosité de nos concitoyens. Dans le Morbihan, les bénévoles ont, depuis longtemps, mis au point une logistique de recyclage du papier (journaux, revues) qui constitue une source de revenus supplémentaires pour l'association.

Ainsi, à Arzal, le **premier** et le **troisième** samedi du mois, une permanence est tenue entre 10h00 et 12h00 à l'ancienne école (rue du Stade) afin de collecter, en paquets ficelés et exempts de plastique, les journaux et revues. Grâce à vos apports réguliers, environ 12 tonnes de papier se trouvent ainsi recyclées chaque année. C'est un geste à la fois écologique et solidaire.

C'est au même endroit que peuvent être déposés **les bouchons** destinés à l'association « Fleurs de bouchons ».

Vous pouvez rejoindre notre association pour participer à une action ponctuelle ou vous engager durablement dans l'équipe locale CCFD Terre Solidaire du secteur de Muzillac.

L'équipe CCFD TS (Arzal, Ambon, Damgan, Le Guerno, Muzillac, Noyal-Muzillac). ●

Contacts Arzal :

Marcel PÉDRON : 02 97 45 04 86

Jean-Yves RIOCHE : 02 97 45 04 08

Club de l'amitié

LE CLUB DE L'AMITIÉ A REPRIS SES ACTIVITÉS.

Depuis septembre 2021, les adhérents(es) ont eu de nouveau la possibilité de se retrouver les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois.

Le dimanche 21 novembre 2021 a eu lieu au Complexe Michel LE CHESNE un concours de belote, 57 équipes venant d'Arzal, des alentours mais aussi des départements 44 et 35 pour certaines, y ont participé, dans une ambiance très conviviale.

C'est un jeune couple d'Angers venu dans notre région, pour un week-end en amoureux, qui a terminé premier.

Le 17 décembre 2021, une soixantaine de personnes s'est retrouvée au restaurant de La Porte du Golfe pour le traditionnel repas de Noël.

DANS LE PROGRAMME DE L'ANNÉE 2022 :

- ▶ Les rencontres du mercredi avec divers jeux et marche.
- ▶ L'assemblée générale fixée au mercredi 26 janvier 2022.
- ▶ Le prochain concours de belote le 20 février 2022.
- ▶ Un repas au restaurant courant mars.
- ▶ Une sortie d'une journée en mai.
- ▶ Une dernière rencontre est programmée pour le 22 juin avec un pique-nique pour clôturer l'année.

Riche de 140 adhérents(e), le club est ouvert à toute nouvelle personne qui souhaiterait nous rejoindre.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et nous souhaitons à tous de garder une bonne santé. ●



Contact :

02 97 45 01 68 ou 06 85 98 82 98

La Maison d'Assistantes Maternelles Bulle d'Arz



ACCUEILLE VOS ENFANTS À ARZAL !

La MAM Bulle d'Arz accueille les enfants de 3 mois à 3 ans au cœur de la commune d'Arzal dans un lieu spécialement aménagé pour les jeunes enfants. Cette Maison d'Assistantes Maternelles est constituée d'une équipe de professionnelles de la petite enfance qui mettent en commun leurs compétences et leur expérience pour le bien-être des tout-petits.

Les enfants grandissent, dans un environnement chaleureux et agréable (Nido pour les plus petits, espace jeux, coin lecture, espace motricité) où chacun peut s'épanouir et s'éveiller au sein d'un petit groupe (capacité de 12 enfants). Le jardin clos avec potager, les sorties et les activités répondent à la soif de découvertes de l'enfant et l'amène à se socialiser en douceur.

Divers ateliers sont proposés aux enfants : éveil sensoriel, lecture de contes avec Nicole de l'association Lire et Faire Lire, éveil musical et motricité avec le RAM, sorties plage, zoo...



Les repas sont confectionnés sur place avec des produits frais et locaux.

LA MAM Bulle d'Arz est ouverte de 7h30 à 18h30.

N'hésitez pas contacter :

Marie et Valérie par mail
sur : bulledarz@gmail.com
ou par téléphone
au **02 97 26 05 80**

L'Atelier d'Art-Zal

Bienvenue dans un atelier de poterie :

- Modelage
- Tour
- Colombin
- Décoration

Contact :

Elisabeth BLANC **07 72 34 90 92**





-A-